

---

---

# La **VIE** des

## COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

---

---



Vol. 7, n. 1

MONTRÉAL

janvier 1949

### SOMMAIRE

#### SPIRITUALITÉ

M. Lagrée, C.J.M.

Nature et source de la vie  
intérieure..... 1

#### DROIT DES RELIGIEUX

Jean-Joseph Deguire

Obligation de tendre à la  
perfection..... 8

#### ÉDUCATION

Moïse Roy

Valeur obligatoire du règle-  
ment des élèves..... 11

#### BIBLIOGRAPHIE

Juvénal Daoust

Le Saint François d'Omer  
Englebert..... 14

#### CHRONIQUE

P. Loret

Les rencontres sacerdotales de  
Paris..... 17

#### COMMUNAUTÉS DE CHEZ NOUS

Une Soeur de Miséricorde

Les Soeurs de Miséricorde de  
Montréal..... 21

#### APOSTOLAT

Robert Lépine

A la mesure du monde..... 26

#### CONSULTATIONS COMPTES RENDUS COMMUNIQUÉS

# LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de janvier à décembre, en fascicule  
de 32 pages. Abonnement : \$ 2.00 par année.

**Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164  
de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,  
ministère des postes, Ottawa.

**Rédaction** : 3113, avenue Guyard, Montréal 26

**Administration** : C.P. 1515, Place d'Armes, Montréal 1

**Directeur** : R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

**Conseil de direction** : S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire  
délégué pour les communautés religieuses.

Mgr. J.-H. CHARTRAND vicaire général.

**Secrétaire** : R.P. Juvénal Daoust, O.F.M.

**Administrateur-gérant** : M. J.-Charles DUMONT.

**Imprimeurs et expéditeurs** : Les Frères des Écoles chrétiennes.

---

**Nihil obstat :**

Hadrianus MALO, O.F.M.

Censor ad hoc.

**Imprimatur :**

Albert VALOIS, V.G.

Marianopoli die 3a januarii

Les FRÈRES des É.C  
959, rue Côté.  
Montréal

IMPRIMÉ AU CANADA  
PRINTED IN CANADA

 41

# LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 7, No 1

Montréal

Janvier 1949

SPIRITUALITÉ

## Nature et source de la vie intérieure

Dans sa lettre pastorale du 25 février 1948, le cardinal Suhard, archevêque de Paris, définit notre civilisation par un caractère qui la classe en dehors de toutes les civilisations antérieures: « Une société sans Dieu. Dieu est absent, banni, expulsé du cœur même de la vie. La société s'est refermée sur cette exclusion, et c'est un vide dont elle meurt ». Il ajoute cette remarque: « Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin chercher des 'sans Dieu'. On les trouve à chaque pas. Un grand nombre de baptisés, sans être des athées authentiques, se conduisent pratiquement comme eux ».

Les âmes consacrées elles-mêmes n'échappent pas toujours à cette indigence religieuse. Sans doute elles n'oublient pas totalement Dieu; mais, dans l'ensemble de leur existence, Dieu n'est plus un Dieu personnel; c'est une vague abstraction. Les paroles de l'Évangile, les invitations pressantes de la grâce les laissent froides. Beaucoup se livrent à l'agitation des œuvres au dépens de cette activité féconde qui s'appelle la vie intérieure.

Il semble donc plus opportun que jamais de présenter aux âmes de bonne volonté une série d'articles sur la vie intérieure. Au préalable, qu'il nous soit permis d'en rappeler la nature et la source.

### *I.— Nature de la vie intérieure*

La vie d'un être est le mouvement qu'il se donne à lui-même; c'est un principe intérieur d'activité, un mouvement spontané.

La vie surnaturelle est un principe intérieur d'activité surnaturelle; c'est l'activité de la grâce sanctifiante dans l'âme.

Pour en faire saisir la nature, certains auteurs spirituels citent un texte de saint Paul, qui se rapporte plus directement à

son investiture apostolique, mais qui trouve ici une application justifiée:

« Dieu nous a marqués de son empreinte », dit l'Apôtre. Par la grâce sanctifiante, Dieu nous a marqués aussi de son empreinte; Il a imprimé dans notre âme la ressemblance intime de sa nature, une aptitude surnaturelle à le connaître et à l'aimer comme Il se connaît et s'aime lui-même.

« Dieu nous a oints de son onction », dit encore l'Apôtre. L'empreinte de sa grâce dans notre âme n'est pas superficielle. Comme l'huile imbibe les corps et les pénètre, ainsi la grâce sanctifiante pénètre notre âme et la transforme au point que nous devenons « participants de la nature divine ».

Et parce que le sujet, qui reçoit cette empreinte et cette onction, est vivant, la grâce s'adapte en lui aux conditions de la vie et devient un phénomène vital: elle est dans l'âme un principe de la vie nouvelle, un principe de vie divine, et elle est douée de ce mouvement spontané qui appartient à toute vie.

Phénomène vital, la grâce est donc une assimilation divine, dans laquelle Dieu et l'âme ont leur rôle à jouer. Dieu saisit l'âme pour la déifier; mais, d'autre part, l'âme déifiée travaille à saisir Dieu: elle puise en Dieu par la prière et les Sacrements et elle s'assimile par ses efforts les éléments qui conviennent à sa vie divine. Plongée dans cette atmosphère surnaturelle, elle aspire en elle l'Esprit de Dieu qui la vivifie toujours davantage.

Comme la grâce s'est servie de l'âme préexistante pour en faire le sujet de la vie surnaturelle en la divinisant, elle se sert de même des facultés qu'elle trouve dans l'âme: elle les surélève, elle les divinise pour les harmoniser avec leurs nouvelles fonctions; elle les rend aptes à produire des actes surnaturels en les dotant d'énergies spéciales, que la théologie nomme « habitudes » ou « vertus infuses ». D'après saint Thomas, ces vertus surnaturelles trouvent leur source dans la grâce sanctifiante.

Et c'est aussi de la grâce habituelle que découlent les dons, qui disposent l'âme à obéir promptement et facilement aux impulsions du Saint-Esprit. Ces dons sont en nous le ressort de l'héroïsme chrétien, le stimulant de notre faiblesse, le tonique de nos défaillances; ils sont la source de nos mouvements surnaturels instinctifs.

Voilà, en quelques mots, la vie surnaturelle et son organisme.

Or, la vie intérieure est de même nature. Elle est l'épanouissement de l'état de grâce, des vertus surnaturelles et des dons du Saint-Esprit dans l'âme fidèle.

En soi, toute vie est intérieure. Mais on a coutume de réserver ce nom à la vie surnaturelle agissante, à l'union active avec Dieu. On vit intérieurement dans la mesure où l'on travaille à s'unir à Dieu par la pensée et par l'amour.

C'est dire que la vie intérieure comporte bien des degrés. Partie des premiers élans conscients de l'âme vers Dieu, elle peut atteindre cette élévation prodigieuse qui faisait pousser à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus des accents comme ceux-ci : « O mon Dieu, votre amour m'a prévenue dès l'enfance; il a grandi avec moi, et maintenant c'est un abîme dont je ne puis sonder la profondeur ».

Pour préciser davantage la nature de la vie intérieure, remontons à sa source.

## II.— *Source de la vie intérieure*

La vie surnaturelle a sa source dans la Très Sainte Trinité, qui nous justifie par la grâce sanctifiante et nous fait entrer en participation de la nature divine.

Mais cette justification à qui la devons-nous ?

A Notre Seigneur Jésus-Christ. « Dieu a tellement aimé le monde qu'Il lui a donné son Fils unique », disait Jésus à Nicodème. Il nous l'a donné pour nous mériter la vie surnaturelle, pour en être le divin modèle et l'artisan dans nos âmes.

a) Jésus nous a mérité la vie surnaturelle par toute sa vie, mais surtout par sa Passion et sa mort.

En prenant sous sa responsabilité personnelle tous les actes posés par sa nature humaine, le Verbe de Dieu leur communiquait une valeur infinie et il en est résulté une accumulation inconcevable, une surabondance infinie de mérites. A cette plénitude débordante, Dieu le Père a répondu par la surabondance des grâces destinées à sanctifier les âmes.

La vie surnaturelle à tous ses degrés vient donc de Notre-Seigneur, qui nous l'a méritée par ses labeurs et son sang. C'est ce que saint Paul enseigne dans de nombreux textes de ses Épîtres : « Il a plu au Père de faire de lui la demeure de tous les dons de la grâce, et par son entremise, de se réconcilier avec toutes les

créatures, établissant la paix par l'effusion du sang de sa croix, c'est-à-dire par lui-même, aussi bien sur la terre que dans le ciel.» (Col. 19-20.)

b) Il nous a donné Jésus aussi pour être le modèle parfait de la vie surnaturelle.

La sainte Humanité de Jésus, unie substantiellement à la Personne du Verbe, devait être associée, aussi complètement que le comportait sa condition de créature, aux perfections et à la vie intime de Dieu.

De fait, dès le premier instant de son existence, Jésus reçut la plénitude absolue de la grâce sanctifiante, sans aucun progrès possible. Comme la sève vivifie la plante jusqu'en ses moindres rameaux, ainsi la vie divine s'écoula dans son âme et la remplit à pleine capacité, en sorte que Jésus est par excellence « le Saint de Dieu », selon l'annonce faite à Marie.

Son intelligence était pleine de la science de Dieu; sa volonté ne connaissait que le bon vouloir divin, son cœur brûlait d'amour pour son Père et pour les âmes. Complètement dégagé des choses terrestres, des sens, de l'esprit propre, de la volonté propre, Jésus se donnait tout entier au service de Dieu son Père jusqu'à l'anéantissement de lui-même. Tous les mouvements de sa vie étaient sous l'empire de Dieu, parce qu'Il vivait dans la personne même du Fils de Dieu. Il possédait éminemment et au plus haut degré d'héroïsme toutes les vertus surnaturelles compatibles avec la vision béatifique; et les dons du Saint-Esprit ajoutaient l'inspiration et la force à leurs mouvements volontaires: Jésus se laissait conduire en tout par le Saint-Esprit, qui le remplissait de sa présence d'amour.

Voilà notre modèle, le modèle auquel nous devons nous conformer. Car, dit saint Paul, « Ceux que Dieu a connus d'avance, Il les a prédestinés à être des images ressemblantes de son Fils, pour que son Fils soit le premier-né d'un grand nombre de frères ». La vie intérieure de Jésus doit donc devenir la nôtre: les mouvements de notre intelligence, de notre volonté et de notre cœur doivent s'inspirer des siens, se conformer aux siens, pour que nous soyons vraiment les enfants de Dieu.

c) Jésus n'est pas seulement la cause méritoire et le modèle de la vie intérieure, Il en est aussi l'auteur et l'artisan dans les âmes. « Nous avons tous reçu de sa plénitude », dit saint Jean dans son Évangile (1, 16).

Nous serions bien incapables de nous conformer à ce divin modèle, si la grâce ne nous y aidait; et cette grâce nous vient de Jésus lui-même. En tant que Dieu, Il confère la grâce avec une souveraine autorité, parce qu'Il en est la source. Mais son Humanité n'est pas étrangère à cette largesse. « Instrument pénétré en toutes ses actions de la vertu infinie de la Divinité, dit saint Thomas, l'Humanité de Jésus mérite et opère la vie surnaturelle ».

C'est là un privilège unique, incommunicable au plus parfait des saints, au plus élevé des anges, à la très sainte Vierge elle-même. Donner la grâce, c'est produire directement dans l'essence même de l'âme une ressemblance formelle avec la nature divine et déifier les facultés pour leur permettre de poser des actes surnaturels. Or, Dieu seul peut atteindre directement l'essence de l'âme; Dieu seul peut influencer notre intelligence et notre liberté par le dedans et avec un succès irrésistible. Et si Dieu communique ce privilège à l'Humanité de Jésus, c'est que Jésus n'est pas simplement une créature. Il est une nature humaine créée et une nature divine incréée réunies dans l'unique personnalité du Verbe de Dieu. Sa nature humaine subsiste dans le Verbe et par le Verbe, qui s'en sert comme d'un instrument intelligent et libre pour toute œuvre qui n'est pas la production première d'une chose.

La production de la grâce est de cette nature; elle se fait dans un sujet préexistant et implique des modifications de ce sujet plutôt qu'une création. Il s'agit de réparer en nous les ruines du péché . . . et l'Humanité de Jésus y concourt efficacement par son union au Verbe de Dieu.

L'Humanité sainte de Jésus opère en nous la vie surnaturelle. Nous le savons par l'Évangile. Le Jeudi Saint, au soir, après l'institution de la sainte Eucharistie, le divin Maître s'adresse à ses apôtres: « Je suis la vigne, et mon Père est le vigneron . . . Demeurez en moi, et moi je demeurerai en vous. Le sarment ne saurait porter de fruit par lui-même, s'il ne reste uni à la vigne; vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi. Je suis la vraie vigne; vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruits; mais séparé de moi vous ne pouvez rien faire ».

Cette comparaison éclairait singulièrement aux yeux des Apôtres ce propos que Jésus avait tenu un jour devant eux: « Je suis la vie . . . Je suis venu pour donner la vie, pour la donner

jusqu'à la surabondance ». Quand on est uni à Notre-Seigneur par la foi et par l'amour, quand on ne fait qu'un moralement avec lui comme le cep et les sarments de la vigne, il y a un flux de vie spirituelle qui passe de lui en nous. Nous sommes alors en quelque sorte branchés sur lui, et de lui descend en nous cette vie surnaturelle, qui, par lui, nous unit à la très Sainte Trinité, parce que nous ne pouvons pas être unis au Verbe incarné sans l'être au Père et au Saint-Esprit.

L'Humanité sainte de Jésus opère en nous la vie surnaturelle. Nous le savons encore par l'enseignement de saint Paul sur l'Église.

Donc, de même que dans le corps humain la vie descend des hauteurs et circule harmonieusement dans tous les membres qu'elle anime, accroît et perfectionne; de même dans le corps mystique du Christ la vie surnaturelle descend de la tête auguste, où elle réside pleine et parfaite, et se communique à tous les fidèles devenus membres de celui qui les vivifie.

« Comme la tête commande aux membres, dit le Concile de Trente, comme la vigne pénètre tous les rameaux de sa sève, ainsi le Christ Jésus exerce son influence sur tous les justes et à tout instant. C'est cette influence qui précède, accompagne et couronne leurs bonnes œuvres et les rend agréables à Dieu et méritoires devant lui ». Ce grand Concile appelle Notre-Seigneur: « L'auteur et la source de toutes grâces ».

Dans sa lettre encyclique sur le Corps mystique du Christ, notre saint Père le Pape Pie XII condense, en ces termes, cette importante doctrine: « Le Christ est l'auteur et l'artisan de la sainteté. Il ne peut y avoir aucun acte salutaire qui ne découle de lui comme de sa source surnaturelle. Sans moi, dit-Il, vous ne pouvez rien faire ». La grâce et la gloire proviennent de son inépuisable plénitude . . . Quand les sacrements de l'Église sont administrés extérieurement, c'est lui qui en produit les effets dans les âmes . . . C'est lui qui augmente la grâce et prépare les âmes et les corps à atteindre la gloire.

« Ces trésors de la bonté divine, il faut qu'Il les communique aux membres de son Corps mystique, non seulement parce que, hostie eucharistique sur la terre ou hostie glorifiée dans le ciel, Il

les sollicite de son Père éternel en montrant ses plaies et en répandant ses prières, mais encore parce qu'Il choisit, détermine, distribue à chacun sa part de grâces — « suivant la mesure du don du Christ ». — D'où il résulte que du divin Rédempteur comme de la source première « tout le Corps . . . opère sa croissance et monte comme un édifice dans la charité ».

Saint Paul l'a si bien compris qu'il a pu écrire de sa vie intérieure: « Je vis; non, ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi ».

Le Christ Jésus doit être « tout en toutes choses ». Il doit être notre vie intérieure; c'est « par lui, avec lui et en lui » que nous devons nous unir à Dieu et travailler à sa gloire —

par lui, en nous appropriant ses mérites;

avec lui, parce qu'Il est la tête et nous les membres;

en lui, selon son commandement: « Demeurez en moi et moi je demeurerai en vous »; unissez-vous à mes intentions, à mes dispositions, à mes sentiments; complétez en vous les états et les mystères de ma vie.

« Il nous faut lier à Jésus-Christ, dit le cardinal de Bérulle, comme à celui qui est le fond de notre être par sa divinité, le lien de notre être à Dieu par son Humanité, l'Esprit de notre esprit, la vie de notre vie, la plénitude de notre capacité. »

Voilà la vraie vie intérieure: l'UNION ACTIVE A DIEU PAR JÉSUS, AVEC JÉSUS ET EN JÉSUS.

Montréal

M. LAGRÉE, C.J.M.

## NÉCROLOGIE

R. P. Joachim-Jos. Monfette, O.F.M. — RR. SS. Marcelle-de-Jésus, Sainte-Florentia, A.S.V. — R. S. Marie-des-Martyrs, B.P. — RR. SS. Sainte-Léocadie, Sainte-Marie-de-Lorette, Sainte-Marie-Oscar, Saint-Pasteur, Saint-Rogatien, C.N.D. — R. S. Marie-de-Saint-Willibrod, C.S.C. — RR. SS. Gamelin de la Providence, Longin, Roseline, F.C.S.P. — R. S. M.-de-Saint-Brice de l'Eucharistie, F.M.M. — R. S. Sainte-Félicienne, M.I.C. — R. S. Marie-Sainte-Angèle, P.M. — RR. SS. Marie-de-Bethléem, Marie-Saint-Épiphanie, R.S.J. — RR. SS. Albina Beauchamp, St-Raphaël, Mary-Anne Fennell, Hélène Harbec, S.G.M. — R. S. Mathilde Fredette, S.G.S.H. — RR. SS. Marie-Hénédine, Marie-Adolphine, S.S.A. — R. S. Marie-Rose-de-Jésus, SS.NN.J.M.

## Obligation de tendre à la perfection

*L'obligation de tendre à la perfection est-elle distincte de celle de l'observance des vœux de religion ? La religieuse, en vertu de cette obligation, est-elle tenue d'éviter toutes les imperfections ?*

La religieuse est tenue de tendre à la perfection, mais elle n'est pas obligée d'être parfaite. La perfection ne consiste pas dans un point indivisible. Elle admet des degrés. Le plus ou le moins n'en change pas l'essence. La perfection est plus affaire de qualité que de quantité. L'obligation fondamentale de l'état religieux consiste avant tout dans une attitude de l'âme, dans une tendance de la volonté vers un progrès constant de la divine charité.

Cette obligation, d'après l'opinion commune des moralistes, s'identifie avec celle des vœux de religion, mais elle présente quelques aspects formellement distincts, au témoignage de plusieurs moralistes. En d'autres termes, l'obligation de tendre à la perfection s'identifie avec celle des vœux, sur le plan positif. Manquer aux vœux ne constitue pas une malice spécifique, parce que cette double obligation est fondée sur la même vertu de religion. Mais sur le plan négatif, un mépris formel de la perfection constituerait un péché distinct opposé à cette obligation, même si on ne viole pas les vœux.

Pour remplir cette obligation, la religieuse est-elle tenue d'éviter les imperfections ? Voici une autre question. Il serait trop long d'en faire l'historique. Donnons d'abord la définition de l'imperfection et ses différents aspects. L'imperfection peut être une simple absence négative, par exemple ne pas aimer le Bon Dieu autant qu'il le mérite. Il va sans dire que cette imperfection est inhérente à nos actes humains, qu'elle n'offre aucun caractère de moralité et ne saurait être l'objet d'une accusation. Dans nos actions peuvent se trouver aussi des imperfections positives: absence ou privation d'une qualité, soit par manque de délibération, de ferveur, de choix d'un bien supérieur; l'imperfection relative positive, qui consiste dans la transgression indélébile d'une loi, ou dans l'omission d'un conseil ou d'une inspiration de la grâce. L'imperfection positive pourra aussi se rencontrer dans un acte d'amour au ralenti (*remissus*), en accomplissant son devoir. Ainsi seraient des imperfections: les distractions involontaires dans les prières, les excès indélébiles dans l'usage des biens

délectables, comme le boire ou le manger. Tous admettent que ces derniers cas sont exempts de péché, par absence de délibération. Mais s'il s'agit du choix délibéré d'un bien inférieur ou l'omission volontaire d'un conseil ou d'une inspiration, ici paraissent des divergences d'opinions.

Sur le plan objectif, puisque l'imperfection en soi est l'option d'un moindre bien, elle reste un acte bon, mais inférieur à un acte meilleur; et comme elle s'oppose à un conseil, elle ne constitue pas un péché. Ainsi l'absence d'intention surnaturelle pourra priver d'une augmentation de mérites, mais ne constitue pas un acte mauvais, encore moins païen, comme on s'est plu à le dire. Inutile de faire de l'éloquence aux dépens de la doctrine. Ainsi dans son concept formel, l'imperfection comme telle, envisagée sous son aspect réduplicatif, est distincte du péché véniel. L'opinion commune avec les grands docteurs du moyen âge, saint Thomas, saint Bonaventure, bienheureux Jean Duns (Scotus) admettent cette distinction et libèrent l'imperfection de l'inculpation du péché véniel.

Sur le plan subjectif, à cause de l'élément psychologique, le choix d'un moindre bien pourra devenir péché de plusieurs manières: *a*) négativement, par mépris formel de la perfection; *b*) positivement, par motif peccamineux; *c*) conditionnellement, par obligation personnelle du vœu du plus parfait. Ainsi dans une synthèse supérieure, les avis se concilient. Ils reconnaissent tous ce principe formel: les options d'un bien inférieur seront viciées, si elles contiennent quelque chose de désordonnée dans leur fin, dans leur manière ou dans leur affection. En pratique, il faut remarquer, avec saint Thomas, que le bien meilleur n'est pas obligatoire sur le plan de l'action, mais il peut l'être sur le plan de l'amour. Pour être obligatoire, il faut qu'il soit déterminé. Cette détermination résultera de la confrontation de l'idée de tel bien meilleur avec la condition de son état. Si cette confrontation favorise l'accomplissement, l'obligation virtuelle dans le désir passera au plan de l'action. Tous les moralistes admettent que des inspirations de la grâce, des appels de l'amour, peuvent se présenter sous un aspect préceptif. Ce sera le rôle du directeur de les discerner.

Il reste qu'il faut distinguer l'aspect d'utilité et d'honnêteté. Sur le plan de la moralité, il restera une imperfection, s'il ne

transgresse aucune loi préceptive ni défensive: car il faut distinguer entre le précepte et le conseil. Ainsi un acte défectueux s'avère une imperfection. Les défauts, source de péchés, ne constituent pas en eux-mêmes des fautes formelles, puisque tout péché est un acte de volonté libre en contravention et avec sa règle extérieure, la loi, et avec sa règle intérieure, la conscience.

En pratique, il faut soutenir qu'une religieuse fidèle à ses vœux, à ses constitutions, remplit ses obligations essentielles. Elle tend à la perfection, malgré ses imperfections accidentelles. Cette tendance à la perfection admet aussi des degrés, tant il est vrai qu'en toutes choses, il y a la manière. Cette tendance, même sincère, peut se concilier, sur le plan vécu, avec des défauts combattus et des imperfections non aimées. Pour lever ces obstacles sur le chemin de la perfection, la religieuse peut faire le vœu du plus parfait, moyennant les conditions requises; voir la VCR 6 (1948) p. 177. Elle n'y est pas obligée. Ne pas avancer c'est reculer, mais ne pas reculer, c'est avancer. Avis aux âmes timorées. La religieuse s'efforcera même, sans en faire le vœu, de choisir le plus parfait relatif, pour tendre, au delà de la médiocrité, à la perfection de la charité.

*Sherbrooke*

JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M.

#### COMPTE RENDU

M. M. AM. DU CŒUR DE JÉSUS, O.C.D., *A la Lumière, à l'Amour, à la Vie*. 3e éd. Bruxelles, Édition Universelle, 1947. (Bibliothèque du Carmel) 19 cm., 192 pp.

Sous un titre qui reproduit les dernières paroles de Sœur Élisabeth de la Trinité, une religieuse du Carmel de Rochefort présente un excellent commentaire de la célèbre prière: *O mon Dieu, Trinité que j'adore* . . . Qui mieux qu'une âme sœur est à même de comprendre, approfondir et expliquer une telle prière? De fait, cette œuvre théologique et littéraire devient plus intelligible et plus savoureuse après les réflexions de M. du Cœur de Jésus.

Bien que destiné spécialement aux Carmélites, ce commentaire s'adresse également aux contemplatives qui n'auront, dans la lecture publique, qu'à substituer le nom de leur propre institut à celui du Carmel. Beaucoup d'autres âmes, séduites par la doctrine de l'inhabitation divine, le prendront comme lecture spirituelle ou comme aliment à leur méditation. Ainsi se poursuivra la mission de Sœur Élisabeth, qui, de son propre aveu, est d'attirer les âmes dans le recueillement intérieur, de les aider à sortir d'elles-mêmes pour adhérer à Dieu par un mouvement tout simple et tout amoureux, et de les garder en ce grand silence du dedans qui permette à Dieu de s'imprimer en elles et de les transformer en Lui.

*Montréal*

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

## Valeur obligatoire du règlement des élèves

*Je dirige une maison d'éducation. Il semble y avoir une question assez controversée présentement sur la question du « règlement des élèves ». Avant de tirer les choses au clair devant les Religieuses et de donner une directive qui éclairera la conscience de nos élèves à ce sujet j'aimerais obtenir un exposé clair et précis sur ce point de « règlement » dans nos institutions.*

« Le règlement oblige-t-il sous peine de péché ? »

« Quand y a-t-il péché dans une effraction au règlement ? »

*Ce sont les questions qui prêtent à discussion dans le moment. Et on ajoutera, comme je viens de l'entendre, que si le règlement n'oblige pas sous peine de péché, il devient impossible d'avoir de l'ordre puisqu'il n'y a pas de péché !*

*Deuxièmement, les élèves voient moins bien l'utilité du sacrement de Pénitence, puisqu'elles ne trouvent rien à dire !*

On sait que les parents ont sur leurs enfants un pouvoir « *dominatif* » pour tout ce qui regarde leur éducation. Ils ont aussi un pouvoir dit « *domestique* » pour tout ce qui touche l'ordre de la maison, s'étendant à l'égard des enfants même au delà de l'éducation et de la minorité, et durant tant que les enfants vivent à la maison.

Quand les parents confient leurs enfants à une maison d'éducation, ils délèguent leur pouvoir *dominatif* au supérieur de cette institution, qui exerce ce pouvoir par lui-même ou par l'intermédiaire de ses professeurs et d'autres personnes. Le supérieur a donc le droit et le devoir de commander, en vertu du pouvoir *dominatif*, tout ce qui est du domaine de l'éducation ou de la formation des enfants. Il a également dans son institution un pouvoir *domestique* sur tous ceux qui sont admis dans la maison, et sur ceux-là même qui acceptent de collaborer à son œuvre. Par suite, le supérieur peut faire des règlements qui obligent en vertu du pouvoir *domestique*, et même, pour les points qui touchent directement à la formation des enfants, en vertu du pouvoir *dominatif*.

Mais ici survient la question de la nature de cette obligation. Le supérieur n'impose pas de lois mais il donne des conseils ou il fait des *préceptes*. Ces préceptes cependant pourront, tout comme les lois, avoir une valeur *morale* (dite *préceptive*) obligeant *directement* en conscience, ou bien simplement *pénale*, n'obligeant pas directement sous peine de péché, mais indirectement à subir

en conscience la peine qui sera imposée à la suite d'une infraction. Car toute vraie loi et tout *vrai précepte* d'autorité comportent nécessairement une véritable obligation de conscience, se portant soit sur la chose commandée soit sur la peine imposée.

Il est certain qu'un supérieur d'institution peut imposer aux enfants confiés à sa charge une obligation directe de conscience sous *peine de faute*, du moins pour certains points du règlement. Mais il ne convient certainement pas qu'il impose ainsi tous les points *sub culpa*, car il ne faut pas imposer d'obligation plus lourde qu'il n'est nécessaire pour obtenir la fin proposée. Aussi, en pratique, sauf une déclaration explicite du supérieur, il faut tenir que tous les points du règlement dans une école, surtout ceux qui ne regardent que l'ordre ou la discipline, ont simplement une *valeur pénale*: il y aura donc toujours une obligation sous peine de péché à accomplir la peine imposée; mais quant à l'infraction, elle ne constitue pas *de soi, une faute morale*, quoique souvent cette infraction n'aille pas sans péché, à cause du motif qui l'a inspirée ou des circonstances qui l'ont accompagnée, tout comme dans le cas du religieux qui viole un point de ses constitutions n'obligeant pas sous peine de péché.

C'est d'ailleurs ce que tient Merkelbach dans son volume de *Théologie morale*, tome II, no 823, 3°: « Haec tamen *statuta* regulariter sunt *mere poenalia*, nam nisi contrarium declaretur ab iis qui auctoritate pollent, ita *ex consuetudine*, et dum recto ordine non plus exigatur, *praesumi potest* ». Ce même auteur ajoute ensuite cette remarque très sage qu'il ne faut pas, sans raison, multiplier les occasions de pécher: « ne sine necessitate multiplicentur peccandi occasiones ».

En conséquence, le règlement d'une école ou d'un pensionnat, si l'on excepte les points les plus importants qui regardent le nécessaire du devoir d'éducation, comme l'assistance aux classes et aux études, n'obligent pas par eux-mêmes sous peine de péché. Il y aura faute cependant si l'élève cause un vrai désordre ou du scandale, car alors intervient une autre obligation de droit naturel, celle de ne pas scandaliser les autres et de ne pas leur nuire, en les entraînant à mal faire ou en les empêchant d'accomplir leur devoir, etc.

C'est dans des cas semblables qu'il y aura péché à enfreindre le règlement, et encore si l'enfant refuse d'accomplir la punition imposée pour les infractions commises.

Il n'en faut pas davantage pour obtenir d'enfants quelque peu consciencieux l'ordre nécessaire. Il serait donc inexact de dire qu'il est « impossible d'avoir de l'ordre puisqu'il n'y a pas de péché »; car, en fait, toute infraction qui cause un désordre est par là même un péché, puisqu'elle cause du tort aux autres.

Par ailleurs, qui ne voit que multiplier les occasions de péchés dans le seul but de faire sentir davantage à des enfants l'utilité du sacrement de pénitence, c'est avoir recours à un bien pauvre moyen, plus désastreux que formateur.

S'il faut insister devant des enfants et leur donner des directives sur la nécessité d'observer le règlement, il est plus sage de leur faire voir les conséquences funestes de leur indiscipline — c'est en cela qu'il y aura faute — et notamment de leur enseigner la beauté du devoir accompli. Cette méthode est de beaucoup plus efficace et, en tout cas, moins dommageable que d'imposer (de volonté expresse) l'observation de tous les points du règlement sous peine de péché.

Montréal

MOÏSE ROY, S.S.S.

---

#### COMPTE RENDU

GONON, MGR AUGUSTIN, *Stella Matutina*. Paris, Lethielleux, 1947. 19 cm. 2 vols. 500 frs.

Le sous-titre de cet ouvrage en exprime très bien le contenu: *Méditations quotidiennes sur les évangiles de chaque dimanche, selon le cycle liturgique, adaptées par le P. Eustache Provost, a.a., à l'usage de tous les apôtres de l'Action Catholique*. L'évangile du dimanche sert de thème pour la semaine à la quotidienne conversation avec le Maître. Chaque matin, une phrase d'évangile apparaît, frémissante, à notre ciel intérieur, comme une étoile au firmament qui blanchit. Mgr Gonon commente cette phrase avec l'onction de son cœur d'apôtre et l'autorité que confère cinquante ans de fructueux ministère.

Le fond doctrinal sans cesse est accompagné d'un texte de l'Écriture et engendre une prière. Monseigneur n'adopte pas de méthode particulière: à son avis, « on n'enchâsse pas dans une discipline rigide les mouvements du cœur d'un enfant envers son père; rien n'est libre comme la marche de ce cœur ».

Nous ne croyons pas faire injure au P. Provost en affirmant que ces méditations plairont et profiteront plus aux religieux et religieuses qu'aux laïcs.

Montréal

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

## Le saint François d'Omer Englebert

Quel biographe pourra jamais, avec nos pauvres mots humains, recréer l'âme à la fois si humaine et si divinisée de saint François d'Assise ? François, ce petit homme simple et charmant, fol amoureux du Christ-Jésus. Personnalité difficile à circonvenir parce qu'extrêmement riche. Vie difficile à rédiger, non seulement à cause de la complexité de François, mais aussi à cause de la surabondance et de la variété des sources.

Il faudrait un savant, parfaitement au couvrant des sources franciscaines, ayant en mains une chronologie sûre de la vie de son héros, un historien dont le milieu, les hommes et l'atmosphère du XIII<sup>e</sup> siècle n'ont pas de secret, un psychologue délicat, habile à démêler le vrai de la légende, à scruter les moindres replis de l'âme humaine, un théologien qui sache retrouver les dogmes incarnés dans un pénitent et un mystique, un écrivain assez puissant pour suggérer et ressusciter sous leur vrai jour faits et sentiments, un saint dont la parole soit un témoignage.

Ce biographe idéal est un phénomène introuvable. Et si, par impossible, il nous arrivait, il ne pourrait sans doute pas écouler sa première édition, n'ayant personne pour le suivre en ses sublinités. Même à supposer que nous soyons quatre fois moins exigeants pour fixer la biographie définitive, il semble que nous ne soyons pas près de l'obtenir tant le sujet est vaste et difficile.

Omer Englebert nous a donné une nouvelle vie de saint François(1). Son travail est, à notre avis, une réussite. Non pas que les faiblesses en soient absentes. Dans *La Revue Franciscaine* (mars 1948), un spécialiste en histoire franciscaine a écrit une recension serrée, jugée sévère par plusieurs, où sont relevées les principales réserves qui s'imposent. Ce recenseur n'a pas tout dit: il a dans ses cartons quelques autres pages de remarques. Et il n'est pas difficile d'en indiquer.

Pas besoin, par exemple, de croire les médecins qui affirment que la tuberculose « fut le mal qui le conduisit précocement au tombeau » (p. 62). Peut-on appeler mort précoce celle d'un

---

1. *Vie de saint François d'Assise* par OMER ENGLEBERT. Paris, Albin Michel, 1947. 20 cm., 460 pp. (Collection *Les Grands Spirituels*).

homme de 63 ans ? Soixante ans d'une vie mouvementée et mortifiée à souhait, d'une vie où les épreuves morales, terribles et épuisantes, ne manquèrent pas. Sur la fin de sa vie, François eut mal aux yeux, au foie, à la rate, à l'estomac; il eut la fièvre quarte, la malaria; il souffrit d'hydropisie. S'il faut s'en reporter au témoignage d'un médecin, mieux vaudrait s'en tenir à celui du Dr Bournet. D'après lui, François serait mort d'ulcères d'estomac et d'une maladie de foie.

Les Frères Mineurs ne raffolent pas de voir quelque peu dédaignée la Règle dont ils ont fait profession. Pourtant cette Règle, saint François l'a lui-même pratiquée avec amour, il en a fait de lyriques éloges. D'ailleurs c'est elle qui a fait monter des centaines de religieux sur les autels.

Quand on aborde le chapitre des idées de saint François sur la science, on touche un sujet brûlant. Englebert ne pouvait y prendre parti sans mécontenter plusieurs lecteurs. On peut légitimement regretter qu'il ait préféré l'interprétation du frère Léon et des spirituels à celui de saint Bonaventure et des autorités ecclésiastiques. On peut déplorer l'impression qui reste que l'Église a saboté l'idéal du petit Pauvre, que le cardinal Hugolin fut un ennemi sournois de l'évangélisme franciscain. Mais comment ne pas se compromettre en traitant le si délicat problème des intentions d'un fondateur d'Ordre en face des réalités humaines, en face des besoins de l'Église et des adaptations nécessaires à la vie de l'Institut ?

Soit dit en passant, ce problème se pose dans chaque communauté. Sa solution ne peut faire autrement que mettre de la tristesse dans certains cœurs. Mais l'expérience a prouvé qu'il vaut mieux dans ces questions se tenir près des autorités, si l'on veut rester dans le vrai. Elle se vérifie aussi bien pour les communautés que pour les sujets cette sentence de saint François: « Si un sujet voit qu'il y a mieux et plus utile pour son âme que ce que le supérieur lui ordonne, qu'il fasse à Dieu le sacrifice de sa volonté et qu'il accomplisse avec zèle ce que le supérieur a voulu. Telle est la véritable obéissance d'amour qui satisfait à Dieu et aux hommes » (Admonitions III).

Ces quelques remarques ne doivent pas me faire croire restrictif. Il n'y a rien dans ce volume d'irréparable, rien qui ne soit facilement corrigé dans une prochaine édition.

Par contre cette biographie a pour elle d'être écrite pour les gens d'aujourd'hui. Très agréable présentation. Hors-texte nombreux et de la meilleure qualité. Style simple, dépouillé, comme il convient. Englebert a le don de faire ressortir les détails pittoresques et de laisser tomber les remarques sans intérêt. Il est encourageant de commencer un livre de 450 pages en étant assuré de n'y pas trouver de longueurs.

Englebert a un grand respect du lecteur. Nous lui en savons souverainement gré et c'est ce qui nous rend indulgent. Il donne ses références. Il tient à ne pas imposer ses vues sur l'essentiel comme sur les points de détail. Il s'abstient habituellement d'interpréter les faits. « Plutôt, écrit-il, que de dissertar sur saint François, nous avons autant qu'il se pouvait, laissé la parole à ceux qui l'ont connu, persuadé qu'une fois en possession des témoignages authentiques, le lecteur saurait bien lui-même en tirer le meilleur parti. Qu'il rassemble donc à sa guise les éléments de poésie et de beauté morale qu'on lui fournit ici; qu'il trace à son usage le portrait du Poverello qui lui paraîtra le plus ressemblant; qu'il se laisse charmer, qu'il médite, qu'il rêve, et si possible, qu'il s'édifie au contact du plus évangélique et du plus séduisant des saints. Car il n'en est pas qui soit plus capable de frayer le chemin à Dieu dans son cœur » (p. 36).

Cette biographie peut en effet admirablement servir à faire connaître, apprécier, admirer et aimer le petit Pauvre, et par suite Notre-Seigneur dont il est une réplique aussi parfaite que possible. Elle est de celles qu'on est tenté de relire et auxquelles on se réfère volontiers. Sans aucun doute elle est la plus complète et la mieux informée qui nous soit parvenue depuis plusieurs années. Il ne nous reste qu'à lui souhaiter la diffusion qu'elle mérite.

*Montréal*

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

## Les rencontres Sacerdotales de Paris

Les Religieuses vivent de plus en plus à l'échelle du monde et s'intéressent à tout ce qui touche au Royaume de Dieu. Cependant elles recueillent avec une avidité particulière très compréhensible, les informations qui concernent la vie des Instituts dans les autres pays. Il est donc probable que les religieuses canadiennes apprendront volontiers ce que deviennent et font leurs sœurs de France.

Tel sera le but de cette chronique.

Signalons d'abord une importante initiative: *Les Rencontres Sacerdotales de Paris*.

*I. Aperçu historique.*— En France, le clergé — séculier et régulier — s'inquiète de plus en plus de la crise où se débattent les Congrégations féminines et des conséquences qu'elle entraîne fatalement pour la vie chrétienne de la nation. De leur côté, les Supérieures doivent faire face à des difficultés toujours plus grandes, qui rendent leur tâche souverainement délicate.

De toute évidence, il fallait chercher un remède à cet état de choses. Or, le mieux n'était-il pas de coordonner les efforts des spécialistes en la matière ? Le Directeur de « La Vie Spirituelle » prit donc l'initiative d'organiser le travail, c'est-à-dire de prévoir les sujets à traiter, les invitations à faire et le lieu des rencontres.

La première réunion se tint chez les Dames Bénédictines de Vanves, aux portes de la capitale, les 21 et 22 mai 1946. Les suivantes à Paris même, chez les religieuses Franciscaines de Marie, les 18, 19 et 20 février 1947; puis les 2, 3 et 4 janvier 1948. Celles des 11, 12 et 13 octobre 1948, se tinrent chez les dames du Cénacle, avenue de Breteuil, à l'ombre des Invalides et au voisinage de l'O.N.U.

Inutile de le dire: partout l'accueil fut des plus délicats, et les Congressistes se sentirent dans une atmosphère de confiance qui favorisa beaucoup leurs travaux.

Les prochaines réunions sont prévues pour juillet 1949.

*II. Les participants.*— Les invitations n'eurent rien d'officiel; chacun se trouvant à la fois invitant et invité. Elles s'adressaient

à des prêtres spécialisés dans la question, s'y intéressant et désirant mettre en commun leurs connaissances et leurs expériences. Ces désirs firent adopter les principes qui présidèrent et continuent de présider aux réunions.

Se trouver entre théologiens. A la clôture des journées de janvier 1948, on demanda: Serait-il opportun d'admettre des religieuses ? Plusieurs Communautés le demandaient avec quelque apparence de raison, avouons-le. Ne s'agit-il pas d'elles et de leur vie ? Certaines allaient jusqu'à réclamer avec vivacité, qu'on voulût bien leur ouvrir la porte.

Pourtant, il fut décidé de ne point les admettre à titre permanent, afin de maintenir aux discussions leur liberté et leur caractère doctrinal. Par contre, elles seraient invitées, si leur présence s'avérait utile pour information. C'est justement ce qui venait de se produire à la session qui s'achevait. De même, était admise et souhaitée l'audition de spécialistes du monde médical. A ce titre, fut entendu monsieur le professeur LHERMITTE.

*Se limiter à un nombre restreint de participants.*— A la fin des journées d'octobre 1948, le R. P. PLÉ rappela qu'il fallait éviter le trop grand nombre et suggérait cette directive: chaque Congrégation pourrait déléguer au maximum deux représentants.

Par ailleurs, il est entendu qu'on se place sur le terrain de la doctrine commune, cherchant à dégager la ligne de pensée et de conduite « catholique » en dehors de toute dispute d'école.

Ce désir s'est réalisé magnifiquement. On voit coude à coude prêtres séculiers et religieux de toute robe, fils de S. Dominique et de S. François, bénédictins noirs et blancs, jésuites et lazaristes, eudistes, assumptionnistes et rédemptoristes.

Peu à peu, ces rencontres deviennent internationales. Aux plus récentes, France, Belgique, Suisse et Angleterre étaient représentées.

Autre remarque, qui va de soi mais valait cependant d'être affirmée. L'invitation portait: « Nous n'avons aucunement l'ambition de nous substituer aux autorités compétentes. Nous voudrions seulement confronter nos expériences ». Elle ajoutait toutefois: « Dans l'espoir cependant que, s'il se dégage quelques

idées utiles et opportunes, nous puissions les présenter respectueusement à Nos Seigneurs les Évêques ».

Et le rapport de la première réunion: « Réunion de caractère strictement privé, mais qui ne pouvait se passer de solliciter le patronage de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris ».

En fait, l'autorité a pris une part de plus en plus grande à ces rencontres. Son Éminence le Cardinal Suhard les a encouragées, il s'y fait représenter; et Monseigneur Chappoulie, Directeur du Secrétariat de l'Épiscopat de France a présidé plusieurs séances d'étude.

*III. Les sujets traités et les résultats obtenus.*— La première rencontre esquissa un aperçu sommaire « de la situation de fait de la vie spirituelle des religieuses ». Trois points furent abordés: hygiène et santé, formation spirituelle, gouvernement. Un simple « tour de propriétaire ». Il suffit pour « constater l'intérêt de ces échanges de vue et décider de se retrouver ». Une autre constatation s'imposa: pour faire œuvre sérieuse, il fallait concentrer l'effort de chaque rencontre sur un seul sujet bien déterminé. De même, tout le monde convint que la vie des Congrégations dépendait principalement des Supérieures. Dès lors, la tâche de la deuxième rencontre serait de dégager « les conseils à donner aux Supérieures ».

C'est ce qui fut étudié les 18, 19 et 20 février 1947, et les rapports présentés devinrent l'ouvrage paru sous le titre: « Directoire des Supérieures ».(1) La meilleure preuve qu'il répondait à un besoin? La rapidité avec laquelle s'enleva la première édition. Parue en juin, elle était épuisée dès le mois de septembre.

La troisième session porta sur les multiples problèmes des adaptations. L'ensemble des rapports a paru dans le « Supplément à la Vie Spirituelle », no 5. Rapidement épuisé aussi, il vient d'être réédité.

1. Hors commerce. Au Canada, il peut être demandé à la rédaction de « La Vie des Communautés religieuses », C.P. 1515 (Place-d'Armes), Montréal 1, Canada.

2. Toutefois, c'est « La Vie spirituelle » qui publia le rapport du R. P. DANIELOU, S.J.: *La manière de présenter la vie religieuse à la jeune fille contemporaine.*

A la suite de ces rapports, le « Supplément » contient le témoignage de plusieurs Congrégations et celui des pionnières de l'Action Catholique jetées en milieu paganisé.

Autre résultat dont la portée pourrait encore se révéler plus considérable. L'assemblée des Cardinaux et Archevêques de notre pays a procédé à une enquête sur « la situation des congrégations féminines françaises » qui déterminera certainement des directives du plus haut intérêt.

Enfin, la dernière rencontre a étudié « la place des religieuses dans la vie de l'Église ». En attendant la publication intégrale des textes proposés, voici quelques titres suggestifs.

R. P. Plé, o.p.: Tour d'horizon;

R. P. Camelot, o.p.: De la Vierge du Christ à la cénobite cloîtrée;

R. P. de Dainville, s.J.: L'accès progressif des religieuses à la vie active;

R. P. François de Ste-Marie, o.c.D.: La vie contemplative et sa mission propre dans l'Église aujourd'hui;

M. l'abbé Dock: Services assurés par les religieuses. Leur critique par rapport à leur opportunité sociale et à leur valeur de témoignage chrétien;

R. P. Perrin, o.p.: Instituts religieux, instituts séculiers, communautés laïques. Différences et points communs. Critères de vocations.

Terminons cette chronique en indiquant le sujet général des prochaines rencontres: « Étude de la vocation ».

*Paris*

P. LORET, c.ss.s.

---

COMPTE RENDU

*Vie illustrée du prince de l'Église Son Éminence le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec. 2 nov. 1883-17 janv. 1947. Montréal Fides, 1947. 128 pp. 25 cm. \$0.75.*

Cette brochure veut offrir à la mémoire de feu Son Éminence le Cardinal, Villeneuve, O.M.I. un beau et vivant souvenir. On le voit dans toutes les phases de sa vie toujours digne, toujours appliqué: qu'il s'agisse de la prière, de l'étude, de l'accomplissement de ses fonctions sacerdotales, épiscopales et cardinalices. Puissent ces belles photographies maintenir toujours vivante la belle et noble figure de cet éminent prince de l'Église.

*Montréal*

JOQUES MASSÉ, O.F.M.

## Les Soeurs de Miséricorde de Montréal

L'institut des Sœurs de Miséricorde de Montréal atteint son premier centenaire. Un triduum commémoratif avait lieu, en septembre, à la maison-mère, Cartierville, rehaussé par la présence successive de Son Éminence le Cardinal James Ch. Mc-Guigan, archevêque de Toronto, de Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, et de Son Excellence Mgr Ildebrando Antoniutti, Délégué Apostolique au Canada, qui clôtura les fêtes en remettant à la rév. Mère générale la médaille *BENE MERENTI*, faveur paternelle du Souverain Pontife à la communauté centenaire.

L'éloquence oratoire et la publicité ont servi les circonstances et ravivé d'un coloris nouveau l'évolution historique de l'institut. Montréal avait à peine aperçu la modeste profession religieuse du 16 janvier 1848, époque où le noyau de communauté ne comptait que huit membres, y compris la fondatrice Madame Rosalie Cadron-Jetté, devenant en religion Mère de la Nativité. Du Mandement d'institution que lut en ce jour lointain le fondateur, Mgr Ignace Bourget, nous citons ces lignes révélatrices:

« Vous vous appellerez SŒURS DE MISÉRICORDE. Votre mission sera de ramener au bien les femmes et filles égarées dans les voies du péché. Vous procurerez le Baptême à une multitude de petits enfants, qui ne verraient peut-être jamais le jour si leur mère n'avait l'assurance de cacher sa détresse en cet asile que leur ouvre votre charité. »

Toujours au fil de l'histoire, nous voyons la jeune fondation triompher d'épreuves apparemment inextricables; — Victoire toujours de L'IRRÉPROCHABLE PROVIDENCE, ainsi que la nomme l'auteur dominicain Paul l'Ermite. Puis, cette croissance laborieuse va s'affermir, confirmée par les approbations officielles de Rome, jusqu'à la reconnaissance définitive sous le pontificat de l'illustre Pie XI.

L'actualité prend figure d'épilogue heureux. La Congrégation répartit ses filiales, au Canada dans les diocèses de Montréal, Winnipeg, Edmonton, Saint-Boniface, Toronto, Timmins, Trois-Rivières; aux États-Unis dans les diocèses de New-York, Green-Bay, Chicago, Milwaukee et Springfield, Ill. L'œuvre primitive s'est additionné des modalités nouvelles, sous la poussée de besoins nouveaux et selon les vues des Ordinaires: hôpital-général, Sanatorium, Service social, École maternelle, retraites fermées. Et les chiffres, abstraits de leur nature, livrent un bilan concret de l'œuvre accomplie à la Miséricorde depuis un siècle:

Protégées reçues	85,845
Enfants illégitimes	74,959
Patients à l'hôpital et naissances légitimes	884,093
Baptêmes d'enfants	100,778
Baptêmes d'adultes et Abjurations	1,256
Premières Communions et Confirmations	2,407

Il nous reste à voir d'un peu plus près l'action de la Miséricorde, si discrète toujours quoique liée au grand rôle social de l'Église.

*Les protégées.*— La protégée est cette infortunée jeune fille, imprudente ou abusée, qui doit chercher refuge à la Maternité. Un accueil discret, sympathique, l'attend à la Miséricorde, avec la sécurité d'un gîte et les soins de clinique pré-natale et post-natale. Mais une technique plus subtile doit entrer en ligne, car il s'agit souvent de santé spirituelle à récupérer. « Votre œuvre est-elle difficile ? » nous demande-t-on parfois.— « Oui, » dirons-nous tout simplement. Sauf exception, l'arrivante à la Maternité présente un état d'âme où l'imagination et la sensibilité ont le pas sur la volonté. Telle a voulu vivre des aventures d'indépendance ou de jouissance, dont elle est héroïne et . . . victime. Telle autre a le cœur pris; envoûté d'un fol amour ou tourmenté d'une déception. Il y a les cas, trop nombreux, d'ignorance religieuse, de conscience erronée, d'éducation déficiente. Hâtons-nous de le dire, il y a aussi les côtés heureux par où la lumière et la grâce pourront s'infiltrer. Sans prétendre à la casuistique, la religieuse doit établir le diagnostic moral de la protégée. Cela fait, il faudra encore beaucoup de tact, de patience même, pour éclairer l'intéressée, l'amener à se reconquérir, à correspondre efficacement au ministère du prêtre. Chose délicate et complexe que la réhabilitation. Cependant, grâce à Dieu, elle continue de s'opérer depuis un siècle. Aussi les Sœurs de Miséricorde ont-elles voulu faire de leur centenaire une louange à l'infinie Miséricorde.

*Le Service social de la Miséricorde.*— C'est un organe indépendant, muni d'une charte provinciale. Il se compose de religieuses diplômées en sociologie, aidées d'auxiliaires sociales laïques, dûment qualifiées. Ce Service entend justifier l'évangélique appellation que le rév. Père Émile Bouvier, S.J. applique au service social: *Samaritanisme moderne*. Blessée de la vie, elle ne l'est que trop la pauvre fille-mère atteinte dans son corps et

dans son âme, dépouillée de sa réputation, suspecte parfois à sa propre famille, abandonnée presque toujours de « l'ami » qui promettait monts et merveilles. Sécher les larmes d'une telle désespérée n'est qu'un préliminaire; il faut l'aider à refaire sa vie. Dès l'entrée à la Maternité, la jeune fille prend contact avec les religieuses ou auxiliaires du bureau social; d'ores et déjà s'établit le courant de confiance qui favorisera une action commune efficace. Un classement judicieux répartit les protégées en catégories distinctes selon l'âge, l'éducation, le niveau social, etc. Comme occupations saines, formatrices, au besoin reconstructives, les arts féminins sont tout indiqués: des religieuses spécialisées en enseignement ménager donnent des leçons pratiques de couture, travaux à l'aiguille, comptabilité domestique, voire chant et musique. Un « auditorium » affecté au personnel, permet des délassements tels que: projections cinématographiques, conférences, forum, etc. C'est surtout au moment de quitter l'institution que la protégée sera sagement orientée, afin qu'une vie nouvelle, dans un milieu mieux adapté, lui assure persévérance et bonheur. A titre de mesure préventive, le Service social de la Miséricorde continue de suivre les « cas » aussi longtemps qu'il est nécessaire.

*Les Madeleines.*— Certaines protégées rêvent d'un volte-face complet aux enchantements du siècle pour se vouer à Dieu dans une vie d'amour pénitent. La jeune fille qui donne des preuves sérieuses de sa résolution est admise dans cette classe spéciale dite FILLES DE SAINTE-MADELEINE, où après une probation assez longue, elle pourra émettre des vœux annuels, d'ordre privé. Les Madeleines portent un costume particulier, ont leur règlement propre et occupent un local séparé. A quels sommets vont atteindre ces âmes généreuses ? c'est le secret de Dieu. Leur vie donne une édifiante impression de piété sereine, de dévouement joyeux. Dignes émules de sainte Marie-Madeleine, on peut leur appliquer ce témoignage que la liturgie accorde à l'illustre pénitente: « La drachme perdue a été replacée au trésor royal ». (Hymne de la fête de sainte Marie-Madeleine.)

*Les berceaux.*— Quiconque voit pour la première fois « La Crèche » ne peut se défendre d'une profonde impression devant cet alignement de berceaux anonymes. Auprès de ces petits veillent la science et la charité dans la personne de pédiâtres, d'infirmières religieuses et laïques, et de bonnes, entraînées en

puériculture, (dites AIDES-MATERNELLES). Tout ce personnel tend à procurer à l'enfant un développement normal, une première éducation chrétienne et la possibilité d'une adoption favorable. Ce dernier point peut inclure les deux précédents, car l'adoption dans un bon foyer constitue l'idéal pour l'épanouissement complet de l'enfant et la sécurité de son avenir. C'est d'ordinaire au premier âge que bébé est adopté, et disons tout de suite que l'adoption favorise la fillette de préférence au garçon, que l'on juge turbulent. Celui-ci atteint vite un âge où l'éducation sommaire de la Crèche ne lui suffit plus. D'ailleurs, il faut faire place: des nouveaux-nés arrivent chaque jour à la Pouponnière. Les choses se passent un peu comme dans la famille lorsqu'un dernier-né vient occuper le berceau: on cajole le fréro de deux ou trois ans: « Toi, tu es grand maintenant . . . ». Notre bambin non adopté passera donc à l'École Maternelle, où une formation plus élaborée lui sera donnée en attendant l'âge scolaire ou . . . les parents adoptifs, ce qui demeure toujours possible.

*L'École Maternelle de la Nativité.*— Cet établissement préscolaire confié aux Sœurs de Miséricorde, date de 1943 et est dû à l'initiative de Monsieur l'abbé Léandre Lacombe, qui était alors Directeur de la Société d'Adoption et de Protection de l'Enfance. A « La Maternelle » ainsi qu'on désigne habituellement cette institution, l'éducation est à base d'une pédagogie spécialisée, système Montessori, dont les religieuses ont fait une étude théorique et pratique; elles sont aidées d'institutrices laïques, également spécialisées. Le mobilier scolaire consiste en salles de jeux où tout est disposé avec un art psychologique particulier. Chaque objet est d'une portée éducative, adaptée à la personnalité enfantine, et propre à développer l'esprit d'observation, de comparaison, d'initiative. Chacune des salles ne contient que dix garçons, de sorte que l'enfant peut bénéficier d'une attention personnelle de la part de l'éducatrice. Évidemment, ils sont écoliers à leur manière ces mioches de trois à six ans, mais ils s'affirment normalement doués et réalisent d'encourageants progrès. Ces « messieurs » font de la culture physique, ont leur minuscule orchestre et se prêtent même à l'art dramatique, avec une gravité charmante. Le tout ne va pas sans tapage . . . ni sans avantage, car plus d'un luron à la mine éveillée devient le choix d'une maman adoptive au grand cœur.

*Hôpital-général et Sanatorium.*— Le soin des malades fut de tout temps la forme classique de la charité extérieure. Comme tant d'autres instituts religieux, celui de la Miséricorde a dû assumer le service hospitalier. Très modestes d'origine, nos hôpitaux sont devenus pour la plupart des établissements d'une capacité de trois cents lits et plus. Les malades y sont reçus sans acception de fortune, de race ou de religion. La grande fraternité humaine et chrétienne y trouve toute sa signification. C'est ce qui peut expliquer les nombreuses conversions et abjurations qui s'y opèrent. Chaque hôpital est pourvu d'un service médical choisi et d'une École d'infirmières, affiliée à quelque université locale. L'entraînement professionnel se donne aux religieuses et aux étudiantes laïques. Nos sanatoria constituent notre part de collaboration à la grande lutte anti-tuberculeuse en notre pays.

*Retraites fermées.*— Cette œuvre est récente à la Miséricorde et entend servir l'Église en formant des chrétiennes convaincues, et en favorisant le rayonnement religieux de l'élite féminine. Les retraitantes sont reçues par groupes homogènes: employées de bureau, étudiantes, ouvrières, groupements d'action catholique, etc. Les retraites ont lieu d'ordinaire en fin de semaine, afin que les intéressées n'aient pas à perdre de jours salariés. Il est édifiant de constater que nos jeunes filles savent sacrifier joyeusement les excursions ou le repos pour se livrer au pieux labeur d'une retraite. Le révérend Père G.-R. Méthot, O.P. est le directeur attitré de ces fructueux exercices hebdomadaires. La sainte Vierge a été de droit constituée Reine de l'œuvre, tant dans ses activités que dans ses locaux. Selon de multiples témoignages, la *Villa Notre-Dame du Rosaire* est un jardin spirituel aux frais ombrages et aux fruits précieux.

L'action de grâces étant l'atmosphère normale d'une année centenaire, il n'est que juste de terminer le présent article par une nouvelle louange à Dieu, Père des miséricordes: *GLORIA PATRI ET FILIO ET SPIRITUI SANCTO !*

Montréal

UNE SŒUR DE MISÉRICORDE

## A LA MESURE DU MONDE

Notre planète a pris les dimensions d'un petit village. Grâce à la radio, les nouvelles se colportent avec une rapidité étonnante. L'avion supprime les distances et nous donne comme voisins les habitants des deux hémisphères. Malgré cela l'humanité reste divisée, les hommes continuent de s'isoler dans leurs particularismes, leurs querelles de clochers . . .

Les communistes font exception. Imbus d'une mystique universaliste, ils rêvent d'une révolution mondiale, d'un paradis terrestre sans frontière. Leurs militants ont le souci constant de gagner des adeptes par tout l'univers. Ils pensent, parlent et agissent à la mesure du monde.

Et les catholiques ? Par vocation, ils devraient, eux, penser, parler et agir à la mesure du monde. Etre catholique, c'est considérer tous les hommes comme ses frères. Etre catholique, c'est avoir les préoccupations du Christ venu sur terre sauver tous les hommes.

Cet esprit, ce sens catholique s'acquiert. Le contact avec le mouvement missionnaire est de nature à produire ce résultat. Il procure à l'intelligence une vision intégrale du monde. S'intéresser aux missions élargit les horizons, éveille le sens catholique.

Les livres et les revues qui traitent de sujets missionnaires ne manquent pas. Par contre les rares loisirs d'un ministère surchargé ne permettent pas toujours au prêtre de se livrer à ces lectures spécialisées. Il n'a pas le temps de parcourir de multiples revues, de s'astreindre à lire de longues études de missiologie.

Une revue est en mesure de mettre les prêtres et les séminaristes au courant des choses missionnaires, c'est le « BULLETIN DE L'UNION MISSIONNAIRE DU CLERGÉ » ! Revue trimestrielle, organe du Secteur français de l'Union Missionnaire du Clergé canadienne, elle apporte aux prêtres les connaissances indispensables dans ce domaine de l'activité et de la coopération missionnaires. Bien que publiée à l'usage du clergé, les religieux, les religieuses et les laïques cultivés trouveront cependant profit à la lire.

---

1. *Bulletin de l'Union Missionnaire du Clergé*, 3, boulevard Charest, Québec, Qué. Abonnement: \$1.00 par année; abonnement de soutien: \$2.00.

### *Un flambeau qui éclaire et enflamme*

L'œuvre des missions mérite d'être connue. C'est l'œuvre essentielle de l'Église, l'accomplissement de sa mission. Une connaissance vague ou sentimentale n'a jamais servi la cause des missions. Tout au plus a-t-elle succité des largesses occasionnelles. L'esprit est demeuré inentamé, sans la préoccupation d'un devoir urgent à remplir.

L'action et la coopération missionnaires s'appuient sur des principes et non uniquement sur un sentiment de pitié par ailleurs très louable. L'ignorance des fondements théologiques de l'œuvre des missions entrave le développement du zèle missionnaire. Personne n'est excusable d'ignorer ces grandes vérités de notre christianisme, particulièrement ceux qui ont charge d'instruire les autres.

Le Bulletin s'efforce donc de faire connaître les véritables motifs qui commandent l'action et la coopération missionnaires. Il ne s'agit pas d'exposés scientifiques mais d'études pleines d'intérêt où des missiologues et des théologiens dégagent au bénéfice des lecteurs les conclusions et les applications pratiques de leurs sciences.

« *La Revue de l'Union Missionnaire est le flambeau qui doit éclairer les intelligences et enflammer les cœurs des membres de l'Union.* » Les collaborateurs du « Bulletin » s'inspirent de cette pensée du fondateur du mouvement, le R. P. Paolo Manna.

Parmi les études doctrinales, un bon nombre se rapportent à nos Frères séparés. Des spécialistes de ces questions envisagent le problème de la Conversion des Protestants et de l'Union des Églises d'Orient. L'U.N.C. a pour but de créer un mouvement de rapprochement de nos Frères séparés par le schisme et l'hérésie. L'étude sympathique et loyale de leurs doctrines est un premier pas dans la voie de l'Union.

### *L'Église qui s'incarne*

L'Église est corps et âme. Elle s'incarne dans ses chefs, dans ses ministres, dans ses œuvres. La revue tient ses lecteurs au courant des progrès de l'Église, principalement en territoire de mission.

L'information missionnaire est dispersée dans un grand nombre de revues. La plupart présentent les œuvres d'un territoire déterminé ou d'une communauté particulière. Plusieurs

revues missionnaires servent à solliciter la générosité des amis des missions.

Le « Bulletin de l'U.M.C. » ne sollicite aucune aumône. Il cherche avant tout à présenter une information complète de tout le champ missionnaire de l'Église. La revue jouit, en effet, des sources d'information très simples. Elle est en communication avec les principales communautés missionnaires, elle poursuit des échanges de revues avec toutes les publications missionnaires canadiennes et américaines et un nombre croissant de revues européennes.

Les missions et les missionnaires canadiens reçoivent une attention particulière. Le « Bulletin » souhaite être la voix de tout le Canada missionnaire.

Depuis juillet 1925, date du premier numéro, la revue a donné la liste de tous les départs missionnaires avec indications précises du nom des missionnaires et du territoire de leur apostolat. Elle a de plus souligné les principaux événements missionnaires. Ceux qui voudront écrire l'histoire de l'effort missionnaire canadien depuis vingt-cinq ans trouveront dans la collection du « Bulletin » une source précieuse de documentation.

#### *Tous missionnaires*

Le « Bulletin » est aussi un merveilleux instrument de coopération missionnaire. L'U.M.C. est l'âme de la coopération missionnaire. Elle a « *la mission très noble d'être l'inspiratrice, l'éducatrice et la directrice de la coopération missionnaire des fidèles* ». — R. P. Paolo Manna.

La revue poursuit cet idéal. Elle étudie tour à tour les différentes formes de cette coopération, prière, propagande, aumônes en faveur des missions. Elle relate les réalisations, les initiatives nouvelles dans ce domaine accomplies tant au Canada qu'à l'étranger.

Des rapports instructifs et révélateurs des Cercles missionnaires des Grands Séminaires et des Scolasticats paraissent régulièrement. Aucun secteur de la coopération missionnaire n'est oublié. Journée des malades, Octaves de prières pour l'Unité de l'Église, intentions missionnaires de l'Apostolat de la Prière, catéchisme missionnaire, œuvre des timbres, etc.

La revue enfin tient ses lecteurs au courant du développement et du fonctionnement des grandes œuvres pontificales missionnaires, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance et l'Œuvre

Saint-Pierre-Apôtre, œuvres de base de la coopération missionnaire des fidèles.

*Pour l'accroissement de l'Église*

Le « Bulletin » tire à 6,800 exemplaires et est lu au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans les territoires de missions. Sa présentation moderne, sobre, ses illustrations artistiques cadrent parfaitement avec son caractère plutôt sérieux.

La revue sert la cause des missions en mettant entre les mains des prêtres, des religieux et des laïques instruits un instrument complet de culture missionnaire. Elle ambitionne d'être un moyen efficace de révéler ici comme à l'étranger l'héroïsme et le dévouement de nos missionnaires. Elle compte aussi guider le travail de la coopération missionnaire des prêtres et des fidèles et contribuer ainsi à l'accroissement du corps mystique du Christ qui est l'Église.

Québec

ROBERT LÉPINE, ptre

COMMUNIQUÉ

Du 20 au 24 juin prochain, l'Association des Prêtres-Adorateurs tiendra à Québec son Deuxième Congrès National.

Ces grandioses assises, où le Clergé canadien sera convié autour de l'Hostie Sainte, célébreront de splendide façon le Jubilé d'or sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Pie XII, notre bien-aimé Pontife.

Pour assurer le succès de ce Congrès et préparer au Très Saint Père un plus bel hommage, nous aimerions que les fidèles eux-mêmes, unis à leurs prêtres dans une vaste campagne de prières, fassent de cette année 1949 une « ANNÉE DU SACERDOCE ».

Nous proposons particulièrement les quatre intentions suivantes: 1° LE JUBILÉ SACERDOTAL DE SA SAINTÉTÉ LE PAPE PIE XII; 2° LE SUCCÈS DU CONGRÈS NATIONAL DES PRÊTRES-ADORATEURS; 3° LA SANCTIFICATION DES PRÊTRES DU MONDE ENTIER; 4° LES VOCATIONS SACERDOTALES.

Au nom du Comité du Congrès National des Prêtres-Adorateurs, nous avons demandé à l'Agrégation du T. S. Sacrement — qui est auprès des fidèles l'œuvre sœur de l'Association des Prêtres-Adorateurs — de bien vouloir prendre la direction de cette CAMPAGNE NATIONALE DE PRIÈRES POUR LE SACERDOCE. Nous avons l'espoir que les paroisses, les Communautés religieuses, les diverses Associations de piété ou d'apostolat se feront cordialement les bataillons de cette armée de priants. Nous bénissons tout particulièrement chacun de ceux qui feront « L'ANNÉE DU SACERDOCE ».

CHARLES-OMER GARANT,  
*Évêque Auxiliaire à Québec, président de la section française  
 du Congrès National des Prêtres-Adorateurs.*

Québec

## CONSULTATIONS

1. *Voici un cas embarrassant que mon Frère Provincial me charge de vous soumettre. Cette année, il ne peut obtenir la prédication que d'une seule retraite religieuse pour nos deux maisons: le noviciat et une école. Si la maison du noviciat pouvait loger tous les religieux, le cas serait facilement réglé; mais elle ne le peut pas: elle est complètement remplie et il n'y a aucune place pour un prédicateur et 26 autres religieux. Alors il veut savoir s'il pourrait convoquer la retraite à l'école et y faire suivre les exercices de la retraite aux novices. Dans ce cas, y aurait-il interruption du noviciat avec obligation de recommencer? Y aurait-il simplement obligation de prolonger de 10 jours l'année canonique du noviciat? Dites-nous ce qu'il faut faire.*

Le canon 556 2 contient la réponse à votre consultation; il dit: « Si avec la permission des Supérieurs ou contraint par force le novice ne demeure pas plus de 15 jours en dehors de l'enceinte de la maison du noviciat, le supplément peut être prescrit par les Supérieurs, mais il n'est pas nécessaire à la validité ». Le paragraphe 3 ajoute: « Les Supérieurs ne doivent pas concéder la permission de demeurer en dehors de l'enceinte du noviciat si ce n'est pour une cause juste et grave ». Appliquons ces données à votre cas. Il s'agit certainement d'une cause juste et grave: une retraite prêchée imposée par votre législation à tous les religieux. Votre supérieur provincial peut sans aucun doute concéder aux novices la permission de suivre pendant dix jours les exercices de la retraite annuelle prêchés dans une école voisine. Il pourra imposer aux novices de suppléer ces dix jours, mais il n'y est nullement tenu pour assurer la validité du noviciat.

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

2. *J'ai une religieuse qui se lève avant l'heure réglementaire pour réciter « les quinze oraisons révélées par Notre-Seigneur à sainte Brigitte dans l'église de Saint-Paul à Rome ». Je lui ai permis de ce lever hâtif; maintenant je me demande si je ne devrais pas retirer cette permission; qu'en pensez-vous ?*

Pour réponse je vous ferai trois considérations. La première consiste à voir si votre religieuse accomplit avec la perfection requise son devoir d'état; si non, vous devez retirer votre permission: le devoir passe avant les pratiques surrogatoires. La deuxième vous invite à vous rendre compte si cette privation de sommeil n'entame pas la santé de votre religieuse; si oui, encore là vous devez retirer votre permission. La troisième est la plus sérieuse: je crains fort que ces « quinze oraisons révélées par Notre-Seigneur . . . » soient une pratique superstitieuse. L'encyclopédie *Catholicisme* au mot Brigitte écrit: « La dévotion des sept *Pater* et des sept *Ave* de sainte Brigitte consiste à réciter chaque jour pendant douze ans sept fois le *Pater* et l'*Ave Maria*, de manière à égaliser par ces prières le nombre des gouttes de sang versées par le Christ depuis sa naissance jusqu'à sa sépulture: 61,362 gouttes ni plus ni moins. Les grâces promises sont extraordinaires: le récitant sera placé au ciel parmi les martyrs; ses parents jusqu'au 4e degré seront délivrés du purgatoire; s'il a soin de porter sur lui le texte de la révélation qui donne ces promesses, la sainte Vierge viendra un mois à l'avance lui annoncer le jour où il mourra . . . Malgré l'affirmation purement fantaisiste d'une confirmation par le pape Innocent X, il est assez clair qu'il s'agit là de pratique superstitieuse. Si quelque fidèle n'est pas capable de s'en apercevoir tout

seul, il faut l'en instruire. Tout en se distinguant de celle des sept *Pater* et des sept *Ave*, la pratique des « quinze oraisons » porte assez nettement le caractère de superstition; en conséquence vous devez éclairer votre religieuse et orienter sa piété vers des pratiques plus pures comme la récitation du rosaire, des psaumes de la pénitence, le chemin de la croix, les litanies des saints . . . En autant qu'il dépend de vous, car en ce domaine le confesseur et le conférencier ont un rôle important à jouer, veuillez écarter impitoyablement toute pratique superstitieuse de votre communauté.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

3. *Après avoir reçu la Communion à la sainte table, devons-nous faire la génuflexion ? On dit que le prêtre qui porte le bon Dieu ne génuflexe pas: il doit en être ainsi des fidèles.*

Il est exact que le prêtre qui transporte les saintes Espèces n'a aucune génuflexion à faire. Cela se produit quand, par exemple, il distribue la communion, il porte le saint viatique, il tient l'ostensoir dans une procession.

Il ne faut cependant pas conclure de là qu'il est dispensé des génuflexions parce qu'il vient de communier. S'il y a communion des fidèles pendant la messe, le prêtre fera une génuflexion après avoir ouvert le tabernacle, une autre après avoir découvert le ciboire et une troisième après l'*Indulgentiam*. D'autre part, s'il n'y a pas communion des fidèles, le prêtre n'a pas de génuflexion à faire après avoir pris le Précieux Sang.

Quant à savoir s'il est préférable que les fidèles fassent ou non une génuflexion après leur communion, qu'on se reporte aux deux réponses données déjà dans la V.C.R.: mai 1943, p. 286; octobre 1948, p. 383.

Montréal

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

---

Pour vos meilleurs intérêts  
pour faciliter le travail de l'administration  
renouvelez sans délai  
votre abonnement pour 1949  
à la Vie des Communautés Religieuses.

## CONSULTATIONS

1. Les novices peuvent-ils suivre la retraite annuelle hors du noviciat  
(ADRIEN-M. MALO)..... 30
  2. Les quinze oraisons de S. Brigitte (ADRIEN-M. MALO)..... 30
  3. Génuflexion après la communion (JUVÉNAL DAOUST)..... 31
- 

## COMMUNIQUÉ

La Sacrée Congrégation des Rites a été informée que certaines personnes, animées d'un zèle excessif, s'efforcent encore, par leur action auprès des fidèles et des communautés religieuses, de promouvoir la cause de béatification du Serviteur de Dieu Guy de Fontgalland. Or, cette Sacrée Congrégation des Rites déclare que déjà, dès l'année 1941, elle a fait savoir aux postulants que cette cause doit être absolument écartée. En conséquence, tous ceux que la chose regarde sont avertis d'avoir à cesser complètement ces démarches.

CARDINAL MICARA, évêque de Velletri, Préfet;  
A. CARINCI, archevêque de Séleucie, Secrétaire.

---

## COMPTE RENDU

GEORGES, FR. E.C., *Sonnets évangéliques*. Montréal, 1948. 160 pp., 23 cm. \$1.25.

Ce livre est une jouissance pour la vue, pour l'esprit et pour le cœur.

*Pour la vue*, par sa luxueuse présentation: couverture symbolique, papier couché, typographie parfaite, aérée, variée, illustrations nombreuses reproduisant des tableaux de maîtres, tels Hofmann, Bida, Plockhorst, Lejeune, etc.

Jouissance *pour l'esprit*, que ces sonnets harmonieux, si bien frappés, d'une inspiration originale et riche.

Jouissance *pour le cœur* surtout, pour le cœur chrétien et religieux, qui trouvera dans ces vers une transposition splendide des plus beaux passages de l'Évangile, une interprétation, pour les éducateurs, des leçons du Maître de tout l'univers.

L'auteur a eu la bonne idée d'y joindre des textes inspirateurs tirés des saints Pères, sorte de commentaires doctrinaux des passages puisés dans les saints Évangiles.

Ces poèmes, « nés de la lecture des saints livres, où les artistes sont allés puiser leur inspiration, et les saints, leurs homélies apostoliques, composent, dit la préface, comme un bouquet de violettes simples des grands bois canadiens ».

Un bouquet ? — Oui, et qui fleurit bon les parfums évangéliques les plus délicats dont nous aimerons à embaumer nos prie-Dieu. Méditer les *Sonnets évangéliques* et le texte qui les inspire; contempler à loisir les tableaux qui les concrétisent; étudier les commentaires ascétiques qui les accompagnent, excellente méthode de « PRIER SUR DE LA BEAUTÉ ».

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

## LES LIVRES

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

I.— GRANGER FRÈRES, 54, OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL  
FROIDURE, ÉDOUARD, *Toi qui commences à aimer*. Bruxelles, L'Édition Universelle, 1947. 21 cm. 230 pp. \$1.00 chez Granger, 54-ouest, rue Notre-Dame, Montréal 1.

MELOCHE, ROMÉO, *Parlons à nos enfants*. Montréal, Granger Frères, 1948. 19 cm. 160 pp. \$0.75.

TYRER, ALFRED-H., *D'où venons-nous chère maman ?* Montréal, 1948. 20 cm. 90 pp.

### II.— ÉDITIONS SALVATOR, MULHOUSE (HAUT-RHIN) PORTE DU MIROIR, FRANCE

BERNARD, A., *A mon ami Pierre*. Mulhouse, Salvator, 1947. 18 cm. 53 pp. 40 frs fr.

ENGLEBERT, OMER, *Les apparitions de la Vierge aux XIXe et XXe siècles*. Mulhouse, Salvator, 1948. 18.5 cm. 100 pp. 110 frs fr.

MEYER, WENDELIN, O.F.M., *A l'école du Docteur Séraphique*. Conférences aux religieuses. Mulhouse, Salvator, 1948. 19 cm. 301 pp. 195 frs fr.

OBERHAMMER, DR CLÉMENT, *Nouveau Recueil d'Exemples*. 3e éd. Mulhouse, Salvator, 1947. 20 cm. 276 pp. 175 frs fr.

WILLAM, CHAN. FRANCOIS-MICHEL, *La Vie de Jésus dans le pays et le peuple d'Israël*. 8e éd. Mulhouse, Salvator, 1947. 23 cm. 548 pp. 480 frs fr.

WILLAM, CHAN. FRANCOIS-MICHEL, *La Vie de Marie, Mère de Jésus*. 7e éd. Mulhouse, Salvator, 1947. 23 cm. 440 pp. 480 frs fr.

### III.— CONSEJO SUPERIOR DE INVESTIGACIONES CIENTIFICAS, MADRID

CABRERO, ROSA MARIN, *Pedagogia del evangelio*. Madrid, Consejo Superior de Investigaciones científicas, 1947. 19.5 cm. 348 pp.

LARRANAGA, VICTORIANO, S.J., *La Ascension en el Nuevo Testamento*. Madrid, Consejo Superior de Investigaciones científicas, 1943. 25 cm. 2 v.

PALOMINI, BARTHOLOMAEI JURADI, *Catechismus Quichvensis*, ad fidem editionis anni MDCXLVI. Madrid, 1943. 25 cm. 782 pp.

*Revista española de Derecho Canonico*. 1 Enero-Abril 1948.

### IV.— DIVERS

*Bulletin de la J.E.C.* 14 (décembre 1948) no 2. Et il a habité parmi nous.

DESGAGNÉ, P.-E., c.s.r., *Grand'mère*. Sherbrooke, 1945. 18.5 cm. 146 pp. \$0.75.

GAUTHIER, ROGER, o.m.i., *La dame cachée qui révéla son cœur*. Ottawa, Le Centre Catholique, 1947. 15 cm. 48 pp. \$0.10.

PERRONDON, J., p.s.s., *Le Dogme Catholique à l'école de Saint Augustin*. Première partie. Paris, Téqui, 1948. 18.5 cm. 217 pp.

Nous recommandons les nouveautés suivantes :

**À QUAND NOTRE TOUR ?**

48 pp. entièrement illustrées en 4 couleurs

\$0.15

FIDES

\$12.00 le cent



**LE CONCEPT DU DROIT SELON  
ARISTOTE ET SAINT THOMAS**

par le

T. R. P. Louis Lachance, O.P.

336 pp.

LIBRAIRIE DOMINICAINE

\$3.00



**LE FRÈRE MARIE-VICTORIN ET SON TEMPS**

par

Robert Rumilly

459 pp.

\$2.00

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

949, rue Côté



**A L'ÉCOLE DU DOCTEUR SÉRAPHIQUE**

(Conférences aux Religieuses)

par

P. Wendelin Meyer, O.F.M.

302 pp.

ÉDITIONS SALVATOR

195 francs

en vente dans les bonnes librairies